

Un système électoral qui donne aux Canadiens une juste représentation régionale et locale : *Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale*

Bill Longstaff
Calgary, Alb.

Notre système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) est une relique de notre tradition britannique. Depuis la Confédération, le Canada a grandement changé et de meilleurs systèmes électoraux ont vu le jour. Il est grand temps d'adopter un système adapté à nos besoins actuels.

L'un des grands vices du SMUT est qu'il peut fausser grossièrement la représentation régionale. Le Canada étant un pays très régionalisé, le SMUT est particulièrement mal adapté à notre réalité. Prenons un exemple concret.

Souvenez-vous du Programme énergétique national (PEN) mis en œuvre par le gouvernement fédéral en 1980. Un grand nombre d'Albertains étaient furieux de ce qu'ils percevaient comme une attaque contre leur province, et l'on y parlait de sécession. À l'époque, l'Alberta n'avait nulle voix au caucus du gouvernement, qui était Libéral. Alors que les libéraux avaient obtenu 22 % du vote populaire en Alberta à l'élection précédente, cette province n'a pas fait élire un seul député. Sous un système de représentation proportionnelle (RP), les libéraux auraient remporté cinq députés de l'Alberta, cette province aurait été représentée en caucus, et le PEN aurait été beaucoup plus sensible aux intérêts de l'Alberta. Je puis le dire en toute connaissance de cause, puisqu'en 1993 les libéraux ont fait élire quatre députés en Alberta, dont l'un a été nommé ministre des Ressources naturelles.

Autre exemple : l'élection de 1993, où le Bloc Québécois est passé à l'opposition officielle, alors que les partis Progressiste-Conservateur et Réformiste avaient chacun remporté plus de voix. Pourquoi? Parce que le Bloc n'avait présenté de candidats que dans une province, alors que les autres partis en avaient présenté partout au Canada, éparpillant les votes. Le SMUT avait favorisé le parti le moins représentatif de la diversité de notre pays et pénalisé les plus représentatifs. L'accession à l'opposition officielle d'un parti qui correspondait au quatrième choix des électeurs, qui ne représentait qu'une province, et qui voulait démembrer le Canada était une aberration divisive qui a enflammé l'hostilité régionale.

Le SMUT prive également grand nombre de Canadiens d'une réelle représentation locale. Par exemple, à l'élection de 2011, des candidats conservateurs ont remporté toutes les circonscriptions de la ville de Calgary, qui était désormais représentée exclusivement par huit députés conservateurs à Ottawa. Les milliers de Calgariens qui avaient voté pour d'autres partis se sont effectivement retrouvés sans représentation.

Sous un système proportionnel, tous les Canadiens, du moins ceux qui votent pour un des grands partis, pourront compter sur un candidat local qui représente réellement leur point de vue. Dans le cas de Calgary à l'élection de 2011, un système proportionnel aurait donné cinq

conservateurs, un libéral, un néodémocrate et un vert. Tous les Calgariens auraient eu un représentant avec lequel ils se sentiraient à l'aise.

Un système proportionnel peut, de surcroît, offrir aux électeurs un choix de candidats au sein d'un même parti, alors que le SMUT n'autorise qu'un candidat par parti par circonscription, à prendre ou à laisser. Sous le mode de scrutin à vote unique transférable, par exemple, les électeurs peuvent classer les candidats du parti qu'ils soutiennent, voire inclure des candidats d'autres partis. Ce système plus que tout autre retire le pouvoir d'entre les mains des partis pour le remettre aux électeurs. Il multiplie les choix qui s'offrent aux électeurs.

Sous un système proportionnel, toutes les provinces, tous les partis politiques et tous les Canadiens seraient équitablement représentés, dans les limites constitutionnelles. En garantissant une représentation régionale et locale équitable, une représentation proportionnelle aligne le système électoral sur les principes numéro un (Efficacité et légitimité), deux (Participation) et cinq (Représentation locale) du mandat de votre Comité, d'après la motion adoptée par la Chambre des communes le mardi 7 juin 2016.

La démocratie exige que tous les citoyens aient une voix de poids égal dans leur système de gouvernement. Or, le SMUT ne répond pas à cette exigence. Nous avons un système électoral, certes, mais il n'est pas démocratique. Seule la représentation proportionnelle peut garantir que la volonté du peuple soit respectée. Il est temps d'adopter un système canadien adapté au Canada moderne.

Le 11 août 2016